



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-58

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-six septembre deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Dominique HERVIEU, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE ; Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Eric HERBET (pouvoir à François ROGER)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Christine LEDUN
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur François TIERCE

**OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU
PRESIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU
MARCHES – COMPTE-RENDU**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Monsieur Christophe BOUILLON, Président du Centre de Gestion, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 20 juin 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, a procédé **du 1^{er} juin 2025 au 31 août 2025** à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Décision n°2025-DEC-13** : Signature d'un contrat de maintenance du système de stockage automatisé KARDEX du Centre de Gestion avec la société **KARDEX Remstar France** – 38 rue Roger Salengro – 94120 FONTENAY SOUS BOIS. La présente décision prend effet à la signature du contrat qui est conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2025. Le montant total de cette prestation s'élève à 744,82 HT, soit 893,78 € TTC.
- **Décision n°2025-DEC-14** : Signature d'un contrat de maintenance avec la société **CAP TECHNOLOGIE** » - 70, bis rue Pasteur – 44340 BOUGENAI pour la maintenance des équipements de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) du Centre de Gestion. La présente décision prend effet à la signature du contrat qui est conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2025. Le montant total de cette prestation s'élève à 1 303,07 HT, soit 1 563,68 € TTC.
- **Décision n°2025-DEC-15** : Signature d'un marché de maintenance et d'hébergement des applications informatiques : Net Annuaire – Net Cotisation – Net remplacement – Net Candidatures - avec la société **SAS ARKETEAM** – 6, rue du Bois de la Champelle – 54500 VANDOEUVRE. La présente décision prend effet à la signature du marché qui est conclu pour une durée initiale de 19 mois, reconductible 2 fois pour des durées d'un an, à compter du 1^{er} juin 2025. Le montant total de cette prestation s'élève à 10 830,00 HT, soit 12 996,00 € TTC.



- **Décision n°2025-DEC-16** : Signature du contrat de maintenance 2025/2026 des onduleurs des salles informatiques du CDG 76 à Isneauville avec la société **SOCOMEK** – Agence Paris Ile de France – 95 rue Pierre Grange – ZI de la Pointe – 94132 FONTENAY SOUS BOIS. La présente décision est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1er octobre 2025. Sauf accord écrit contraire des parties, le contrat de maintenance est reconduit automatiquement par périodes successives de 12 mois à compter de sa date d'expiration. Le montant total de cette prestation s'élève à 1 101,74 € HT, soit 1 322,09 € TTC.
- **Décision n°2025-DEC-17** : La signature de 69 contrats de missions temporaires, entre le 1er juin 2025 et le 31 août 2025, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie, Auzebosc, CDG 76, CNFPT - Délégation de Normandie, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Foucart, La Ferté-Saint-Samson, Lanquetot, Le Tilleul, Martainville-Epreville, Morgny-la-Pommeraye, Notre-Dame-du-Bec, Paluel, Pierrecourt, Préaux, Quevillon, Sahurs, Saint-Arnoult, Saint-Jean-du-Cardonnay, Sierville, Syndicat Départemental d'Énergie - 76, Touffreville-la-Corbeline, Val-de-La-Haye, Vergetot.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur Christophe BOUILLON, du 1er juin 2025 au 31 août 2025 dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 20 juin 2023.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

